

REGLEMENT MARCHE & COURSE NATURE A LA ROCHE COURBON

9ème édition - Les 22 et 23 octobre 2022

Art. 1/ TYPES D'ÉPREUVE ET PROFIL DES PARCOURS

Épreuves organisées par Amicour (Association des Amis de La Roche Courbon), association Loi 1901, affiliée à l'UFOLEP

1.1 MARCHE / RANDONNÉE : Le samedi 22 octobre 2022

- **Marche nordique (8 km)** chronométrée dans le domaine du château, ouverte à toutes et tous à partir de 16 ans (Catégorie cadet / année de naissance : 2006), femmes et hommes, licenciés ou non.
- **Randonnée pédestre semi-nocturne (8Km)** dans le domaine du château, ouverte aux hommes et femmes à partir de 3 ans.
Marche en allure libre, guidée et non chronométrée.
Toute personne prenant part à la randonnée doit être inscrite préalablement auprès de l'organisation.

Une partie de la randonnée pédestre se déroulera à la tombée de la nuit, voire de nuit. Pour prendre le départ, **tous les marcheurs devront être équipés de lampes de poche ou lampes frontales de bonne qualité et en bon état de fonctionnement** (dont piles neuves ou piles de rechange). Le **port de chasubles jaunes** ou de tout autres accessoires munis de bandes réfléchissantes (brassards, sacs à dos, etc.) est vivement conseillé par l'organisation.

Poussettes non autorisées sur le parcours.

Chaque enfant est sous la surveillance d'un adulte et sous son entière responsabilité. Aucune poursuite envers les organisateurs ne pourra être engagé en cas de blessure de l'enfant.

DESCRIPTIF

Le départ et l'arrivée de la marche nordique et de la randonnée se situent dans l'enceinte du Château de La Roche Courbon. Le parcours en boucle est tracé à 95% en sous-bois. Cette déambulation de 8 km vous fait découvrir les trésors du domaine de La Roche Courbon et les lieux insolites du village gallo-romain en passant par les grottes préhistoriques. Le dénivelé est faible, mais la nature du terrain est variable (talus, franchissements, petits escarpements). Le parcours de la marche emprunte les plus belles portions du parcours de la course qui aura lieu le lendemain !

- La marche nordique et randonnée sera ouverte par une personne de l'organisation, il est interdit de doubler cette personne pour des questions de sécurité.
- La marche nordique et randonnée sera « fermée » par une personne de l'organisation en tant que « serre file ».

1.2 : COURSE NATURE/ Le dimanche 23 octobre 2022

Courses hors stade, 95% des parcours sur chemins et sentiers dans le domaine du château et aux alentours, rares passages sur route et traversées de route.

- **Parcours enfants hors compétition*** dans le domaine du château, ouverts aux enfants catégories Baby athlé et École d'athlétisme : 400 m / année de naissance : 2013-2018
**Course non chronométrée : pas de classement.*
- **Deux parcours enfants chronométrés** dans le domaine du château, ouverts aux enfants :

- Catégorie Poussins 1,2 km / année de naissance : 2011-2012
- Catégories Benjamins, Minimes : 2,4 km / année de naissance : 2007-2010

Chaque enfant est sous la surveillance d'un adulte et sous son entière responsabilité. Aucune poursuite envers les organisateurs ne pourra être engagé en cas de blessure de l'enfant.

DESCRIPTIF

La boucle de 400m est tracée sur l'esplanade du château, très plate et visible par l'ensemble du public.

La boucle de 1,2 km reprend la boucle de 400m sur l'esplanade du Château et fini par les jardins à la Française.

- **Course Nature découverte de 8 km** ouverte à toutes et tous à partir de 16 ans (Catégorie cadet / année de naissance : 2006), femmes et hommes, licenciés ou non.

DESCRIPTIF

Le départ et l'arrivée de la course se situent dans l'enceinte du Château de La Roche Courbon. Le parcours en boucle est tracé à 95% sous des chemins en sous-bois. Le circuit se trouve presque exclusivement sur le domaine du château en laissant une grande place à la découverte du patrimoine naturel et historique du château.

Il se décompose en deux parties :

- une première partie plus technique qui commence par le passage dans les grottes préhistoriques et se poursuit jusqu'au village de la charrie.
- et une deuxième partie relativement plate qui traverse le cours d'eau le Bruant et passe par les vestiges du village gallo romain pour revenir à l'arrivée

Le dénivelé est faible mais la nature du terrain est variable et le parcours ponctué de nombreux petits franchissements (talus, escaliers, etc.). Le parcours présente des vues et des passages remarquables dans l'enceinte du château, dont un passage en course dans deux salles du château.

- **Course Nature de 14 km** ouverte à toutes et tous à partir de 16 ans (Catégorie cadet / année de naissance : 2006), femmes et hommes, licenciés ou non.

Le départ et l'arrivée de la course se situent dans l'enceinte du Château de La Roche Courbon. Le parcours en boucle est tracé à 95% sous des chemins en sous-bois. Le circuit se trouve presque exclusivement sur le domaine du château en laissant une grande place à la découverte du patrimoine naturel et historique du château.

Il se décompose en deux parties :

- une première partie très forestière relativement plate qui passe par l'ancienne bergerie du château et se poursuit dans une partie en dévers de la forêt.
- et une deuxième partie plus technique qui vous redirigera sur l'esplanade du château et dans des grottes préhistoriques pour finir sur le village gallo romain.

Le dénivelé est faible mais la nature du terrain est variable et le parcours ponctué de nombreux petits franchissements (talus, escaliers, etc.). Le parcours présente des vues et des passages remarquables dans l'enceinte du château, dont un passage en course dans deux salles du château.

La Course Nature de 8km compte pour le Challenge des Trails 2022-2023 de Charente-Maritime, catégorie Trails courts.

- **Course Nature de 23 km** ouverte à toutes et tous à partir de 18 ans (Catégorie juniors / année de naissance : 2004), femmes et hommes, licenciés ou non.

Le départ et l'arrivée de la course se situent dans l'enceinte du Château de La Roche Courbon. Le parcours en boucle est tracé à 95% sous des chemins en sous-bois. Le circuit se trouve presque exclusivement sur le domaine du château en laissant une grande place à la découverte du patrimoine naturel et historique du château.

Il se décompose en deux parties :

- une première partie très forestière relativement plate qui passe par l'ancienne bergerie du château et se poursuit dans une partie en dévers dans la forêt.
- et une deuxième partie plus technique qui vous redirigera sur l'esplanade du château et dans les grottes préhistoriques pour finir dans la cité gallo romaine.

Le dénivelé est faible mais la nature du terrain est variable et le parcours ponctué de nombreux petits franchissements (talus, escaliers, etc.). Le parcours présente des vues et des passages remarquables dans l'enceinte du château, dont un passage en course dans deux salles du château.

La Course Nature de 23 km compte pour le Challenge des Trails 2022-2023 de Charente-Maritime, catégorie Trails longs.

Les chiens n'étant pas autorisés sur le domaine, **les canicrosses ne sont pas admis sur les parcours de la Marche nordique, randonnée et Course Nature**. L'organisation se réserve le droit d'interdire le départ des canicrosses et aucun remboursement de frais d'inscriptions ne sera effectué.

Art.2/ ENGAGEMENT

2.1 : Droits par participants

Prix d'inscriptions :

MARCHE Samedi 22 octobre 2022	COURSES Dimanche 23 octobre 2022
Marche nordique = 10,00€	Course Nature découverte de 8 km = 11,00 € (dont 1€ reversé à la Fondation du Patrimoine)
Randonnée pédestre = 8,00 € Gratuité pour les moins de 10 ans.	Course Nature de 14 km = 15,00 € (dont 1€ reversé à la Fondation du Patrimoine)
	Course Nature de 23 km = 21,00 € (dont 1€ reversé à la Fondation du Patrimoine)
	Parcours enfants non chronométré = Gratuit Parcours enfants chronométrés 1,2km ou 2,4 km = 3,00 € (dont 1€ reversé à la Fondation Trail Runner Kids)

Frais d'inscription en ligne :

- valeur du panier de 0€ à 2,99€ : 0€ TTC
- valeur du panier de 3€ à 7,99€ : 0,70€ TTC
- valeur du panier de 8€ à 19,99€ : 1,00€ TTC
- valeur du panier de 20€ à 39,99€ : 1,50€ TTC
- valeur du panier de 40€ à 79,99€ : 2,00€ TTC
- valeur du panier de 80€ à 139,99€ : 2,50€ TTC
- valeur du panier de 140€ à 199,99€ : 3,00€ TTC
- valeur du panier de 200€ à 259,99€ : 3,50€ TTC
- valeur du panier de 260€ à 319,99€ : 4,00€ TTC

Frais de majoration : Aucune majoration ne sera appliquée sur la marche nordique, randonnée pédestre et course nature pour toute inscription sur place le samedi 22 octobre 2022.

Aucune inscription ne sera possible sur place le jour de la course (dimanche 23 octobre 2022).

- Marche nordique chronométrée limitée à 200 participants.

- Randonnée pédestre semi-nocturne limitée à 600 participants.
- Courses enfants limitées à 200 participants en tout.
- Courses 8, 14 et 23 km limitées à 1200 participants en tout.

2.2 Mode de paiement :

Trois modes de paiement possibles :

- En chèque libellé à l'ordre de « Amicour ». Adresse postale : Château de La Roche Courbon - Amicour, Marche et Course Nature, 17250 Saint-Porchaire.
- En chèque ou en espèces pour les inscriptions effectuées sur place.
- Par carte bancaire pour les inscriptions sur internet uniquement.

2.3 Renseignements et inscriptions :

Via le site internet du Château de La Roche Courbon : www.larochecourbon.fr / Rubrique : Course nature. Inscription en ligne ou bulletin d'inscription téléchargeable sur le site internet.

Téléphone : 05 46 95 60 10 / Courriel : coursenature@larochecourbon.fr

2.4 Validation de l'inscription :

L'inscription du participant sera effective à réception de l'ensemble de ces pièces :

- Formulaire d'inscription dûment complété, daté et signé.
- Chèque ou espèces en règlement des droits d'inscription (CB pour inscriptions en ligne).
- Documents obligatoires (cf. formulaire d'inscription) et Art.3 du présent règlement.
- Autorisation parentale obligatoire pour les mineurs non accompagnés de leurs parents (Marche & Course).
Un mail de confirmation sera envoyé pour valider l'inscription.

2.5 Délai et clôture des inscriptions :

Pour les inscriptions par courrier, les formulaires d'inscriptions doivent être réceptionnés au Château de La Roche Courbon au plus tard le vendredi 14 octobre 2022 avant midi si vous souhaitez que votre inscription puisse être enregistrée.

Les inscriptions seront closes dès que les organisateurs comptabiliseront les quotas mentionnés ci-dessus. Le portail d'inscription en ligne sera dès lors fermé. Les bulletins d'inscriptions transmis par courrier et qui arriveront après fermeture des inscriptions seront détruits après autorisation des destinataires. En cas de clôture des inscriptions avant le jour de la course, une mention sur la page internet officielle de la Course Nature au Château, ainsi qu'un communiqué de presse informeront les coureurs et / ou marcheurs.

Art.3/ CHRONOMÉTRAGE ET DOSSARDS

Pour l'ensemble des courses, le port du dossard est obligatoire : marche nordique, course enfants 400m, 1,2km & 2,4 km ; Course nature 8km, 14Km et 23Km.

Le dossard est individuel, nominatif et non cessible (aucune réattribution). Il est non ré-affectable sur un parcours autre que celui souscrit à l'engagement. Il doit être fixé sur la poitrine avec des épingles (**non fournies par l'organisateur**), et rester visible tout au long de la course ou de la marche.

Les dossards des hommes et femmes seront distinctifs (point de couleurs différents).

Courses: Système de chronométrage par bracelets composés d'une puce électronique à positionner sur la chaussure.
Marche nordique: Système de chronométrage manuel.

Art.4/ DOCUMENTS OBLIGATOIRES

4.1 Randonnée pédestre

Autorisation parentale pour les mineurs non accompagnés d'un parent.

Charte du marcheur

4.2 Course enfants non chronométrée

Course non chronométrée de 400m pour la catégorie Baby athlé et Éveil Athlétique (3-9 ans); la **production d'un certificat médical n'est pas exigée.**

4.3 Courses enfants chronométrées et courses adultes /marche nordique

Pour les licenciés (adultes et enfants), la présentation obligatoire :

- d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, ou d'un « Pass' J'aime Courir» délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées ;
- ou d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition et délivrée par une des fédérations suivantes :
 - o Fédération des clubs de la défense (FCD),
 - o Fédération française du sport adapté (FFSA),
 - o Fédération française handisport (FFH),
 - o Fédération sportive de la police nationale (FSPN),
 - o Fédération sportive des ASPTT,
 - o Fédération sportive et culturelle de France (FSCF),
 - o Fédération sportive et gymnique du travail (FSGT),
 - o Union française des œuvres laïques d'éducation physique (UFOLEP);

Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

Les non licenciés (enfants et adultes) devront fournir un **certificat original ou sa copie, de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition** (mention obligatoire), datant de moins d'un an à la date de la course. Il est expressément rappelé que les coureurs participent à la compétition sous leur propre responsabilité.

Autorisation parentale dûment complétée et signée par les responsables légaux des personnes mineurs de moins de 18 ans participant à la course ou à la marche.

Charte du coureur

Art.5/ ACCÈS AU SITE ET PROTOCOLE SANITAIRE

L'équipe organisatrice appliquera les règles sanitaires en vigueur au moment de l'événement. infos à jour sur larochecourbon.fr

Art.6/ DISPOSITIF MIS EN PLACE

- Accueil : Château de La Roche Courbon.
- Une salle pour inscriptions et retrait des dossards pour la marche nordique et Randonnée le samedi 22 octobre au Château.
- Retrait des dossards dans la galerie marchande d'Hyper U à Saintes pour les courses le samedi 22 octobre.
- Une salle pour inscriptions et retrait des dossards pour les courses le dimanche 23 octobre 2022.
- Une salle pour PC course et le Poste médical fixe.

- Une zone de départ-arrivée dans l'enceinte du château (arche végétale, poste chronométrage, sonorisation speaker, scène).
- WC et point d'eau sur place / jets d'eau pour rinçage ; pas de douche sur place.
- Restauration rapide sur place (Relai de la Romette).

Art.7/ PROGRAMME

- Programme du samedi 22 octobre 2022 :

- 16h00 à 18h00 : Inscriptions marche nordique et randonnée pédestre (dans la limite des places disponibles) et retrait des dossards pour la marche nordique au Château de La Roche Courbon.
- 14h00 à 18h00: Permanence pour retrait des dossards et inscriptions course nature et enfants à Hyper U Saintes (Galerie marchande)
- A partir de 17h00 : Accueil et émargement des marcheurs de la randonnée
- 17h20: Briefing marche nordique chronométrée
- 17h30 : Départ marche nordique chronométrée
- 17h50 : Briefing marcheurs.
- 18h00 : Départ de la Randonnée pédestre
- 19h00 : Classement et remise des prix de la marche nordique
- 19h30: Vin chaud
- 20h00: Repas
- 21h00 : Fermeture du parcours / arrivée des derniers marcheurs.
- 21h30 : Fermeture du site.

- Programme du dimanche 23 octobre 2022 :

- De 7h30 à 9h45 : Retrait des dossards pour les coureurs.
- 9h00 : Départ de la course des enfants, catégories Benjamins & Minimes (2,4km).
- 9h20 : Départ de la course des enfants, catégorie Poussins (1,2km).
- 9h35 : Départ de la course des enfants, catégorie Baby Athé, École d'athlétisme (400m).
- 9h45 : Briefing Course Nature découverte 8 km.
- 9h50 : Départ de la Course Nature découverte de 8 km.
- 9h55: Briefing Course Nature 14 km
- 10h00 : Départ de la Course Nature 14 km.
- 10h15: Briefing Course Nature 23 km
- 10h20 : Départ de la Course Nature 23 km
- 12h30 : Classement et remise des prix pour l'ensemble des courses.
- 13h30 : Déjeuner
- 15h30 : Fermeture du site.

Art.8/ LOGISTIQUE ET SÉCURITÉ DES PARCOURS

- Équipe médicale composée **d'un médecin**. Deux véhicules et matériels de premiers secours. Un poste médical fixe (PMF) sur zone de départ/arrivée, une équipe de secours mobile (ESM) sur les parcours. Liaison avec points de ravitaillement, contrôleurs, signaleurs et PC Course, par radiocommunication.
- Équipe de **3 secouristes de la SNSM** de Rochefort sur mer.
- Un ou deux contrôleurs postés en sécurité à chaque traversée de route.

- Parcours matérialisés alternativement par des couloirs et des flammes de rubalise.
- Marquage au sol à la peinture biodégradable fluorescente, uniquement sur les portions asphaltées et aux croisements de route.
- Pancartes signalétiques « Prudence course pédestre » et « Prudence traversée de route » disposées en bord de route et de chemin en amont de chaque croisement de route avec les parcours. A destination des automobilistes et des coureurs.
- Deux points de ravitaillements seront proposés sur les courses : un sur le 14km, deux sur le 23km (dont celui du 14km). Un camelbak ou un porte-gourde est conseillé. Ravitaillement proposé sur la zone d'arrivée.

Art. 9/ CLASSEMENT

Pour la marche nordique, les classements seront établis comme suit :

- Scratch 1/2/3

Pour les enfants, les classements seront établis comme suit :

- Les trois premières filles et les trois premiers garçons de chaque catégorie.

Pour les coureurs du 8km, 14km et 23Km, les classements seront établis comme suit :

- 1^{er} de chaque catégorie, hommes et femmes
- Scratch 1/2/3 sur chacun des parcours
- Classement général Challenge Entreprises sur chacun des parcours (Cumul des temps des 3 coureurs).
- **Les classements scratch féminin et masculin des deux parcours du 14Km et 23Km compteront pour le Challenge des Trails de Charente-Maritime 2022-2023**

Art. 10/ RÉCOMPENSES

Courses enfants chronométrées

Aucune récompense financière ne sera attribuée. Les récompenses consisteront en des médailles en bois spécialement réalisées pour l'occasion.

Course Nature 8 km, 14 km et 23Km:

Aucune récompense financière ne sera attribuée. Les récompenses consisteront en des médailles en bois spécialement réalisées pour l'occasion et posées sur des socles en bois, des bons d'achat, des paniers garnis de produits locaux et des bouquets de fleurs.

Art. 11/ ASSURANCE

Les organisateurs sont couverts par une assurance responsabilité civile. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

Art. 12/ ANNULATION

En cas d'annulation de la Marche et/ou de la Course Nature à La Roche Courbon due à la situation sanitaire :

- Aucune inscription ne sera reportée sur 2023.
- Pour les participants toujours inscrits, l'organisation propose 2 possibilités :
 - o Le remboursement de toute personne qui nous formulera la demande via l'adresse mail coursenature@larochecourbon.fr. Cette demande devra impérativement être faite avant le 1^{er} décembre 2022 et devra mentionner le nom, prénom ainsi que l'épreuve sur laquelle le participant était inscrit : marche, courses enfants, 8,14, 23 km). Chaque remboursement sera minoré des frais d'inscriptions en ligne (pour les inscriptions réalisées en ligne) et d'un montant forfaitaire de quatre euros (4 euros) couvrant les frais bancaires et techniques incompressibles). Le remboursement sera réalisé au début du mois de janvier 2023.
 - o Le don du montant de l'inscription à l'association AMICOUR permettant la sauvegarde du Château de La Roche Courbon. Dans ce cas, aucune démarche n'est à réaliser, cela se fera

automatiquement.

En cas de force majeure, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance avérée, mettant en danger la sécurité des concurrents, l'association se réserve le droit d'annuler l'épreuve sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement.

Annulation d'une inscription

Toute annulation d'inscription doit être faite **par courrier recommandé avant le samedi 8 octobre 2022, soit 2 semaines avant l'événement**. Aucun désistement ne sera enregistré par téléphone. Le remboursement des droits versés à l'inscription ne peut se faire qu'à hauteur de 50 % du montant de l'inscription.

Après le 8 octobre 2022, aucun remboursement ne sera effectué, que ce soit sur un engagement concernant la Marche, randonnée ou l'une des courses.

Art. 13/ PERTE OU VOL

L'organisation se dégage de toute responsabilité en cas de perte et/ou vol qui interviendrait le week-end de la course, dans et en dehors du site du Château de La Roche Courbon.

Art. 13/ CNIL

Conformément aux dispositions de la loi n°78-17 du 11 janvier 1978 modifiée dite "informatique et liberté", les participants disposent d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles les concernant. Les participants sont informés par les organisateurs que les résultats seront publiés sur le site internet de la course et sur celui du chronométrateur. Si un concurrent souhaite s'opposer à la publication de ses résultats, il doit expressément en informer l'organisateur par courrier, en indiquant : Nom, prénom et si possible N° de dossard.

Art. 15/ DROIT D'IMAGE

« J'autorise expressément les organisateurs de La Marche et Course Nature à La Roche Courbon ainsi que leurs ayant droits tels que partenaires et médias à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles je pourrais apparaître, prises à l'occasion de ma participation à la Marche et Course Nature à La Roche Courbon, sur tous supports y compris les documents promotionnels et ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée », conformément à la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978

Art. 16/ ACCORD À L'INSCRIPTION

En s'inscrivant à La Marche & Course Nature à La Roche Courbon, tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter toutes les clauses sous peine de disqualification.

